

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 16 (1936)
Heft: 9

Artikel: Ce que sera la participation de la Suisse à l'Exposition internationale de Paris en 1937
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-889138>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE ÉCONOMIQUE FRANCO-SUISSE

Organe mensuel officiel
de la

Chambre de Commerce suisse en France
16, Avenue de l'Opéra

Novembre 1936

Paris-I^{er}

Seizième Année. — N° 9

Téléphone :
Opéra 15.80
Adresse télégraphique :
Commersuis-Paris 111

La Revue économique franco-suisse fait suite
au Bulletin mensuel de la Chambre de
Commerce Suisse en France

Le numéro : 4 fr.
Abonnement annuel : 30 fr.
(argent français)
Chèques postaux Paris 32.44

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE :

LA SUISSE A L'EXPOSITION DE 1937

	Pages
Ce que sera la participation de la Suisse à l'Exposition Internationale de Paris en 1937.....	153
Discours prononcés lors de la pose de la première pierre du pavillon suisse.....	161

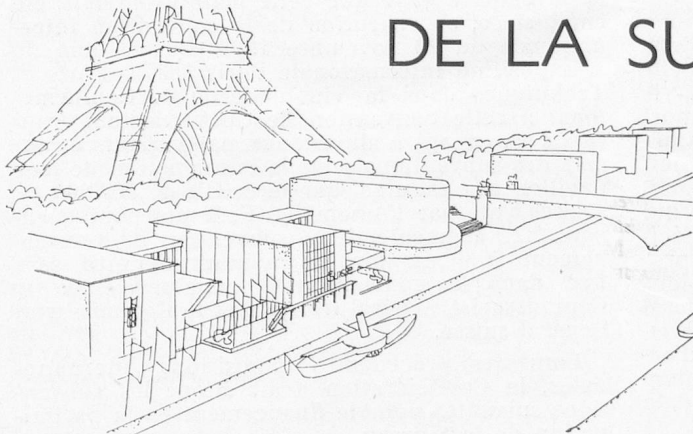
DEUXIÈME PARTIE :

DOCUMENTATION GÉNÉRALE Pages

M. Paul Reynaud à la Chambre du Commerce Suisse en France	165
Chiffres, faits et nouvelles.....	169
Renseignements utiles à qui voyage.....	170

PREMIÈRE PARTIE

CE QUE SERA LA PARTICIPATION DE LA SUISSE



Vue à vol d'oiseau

(Cliché " Schweizerische Bauzeitung ")

à l'Exposition
Internationale
de Paris en 1937

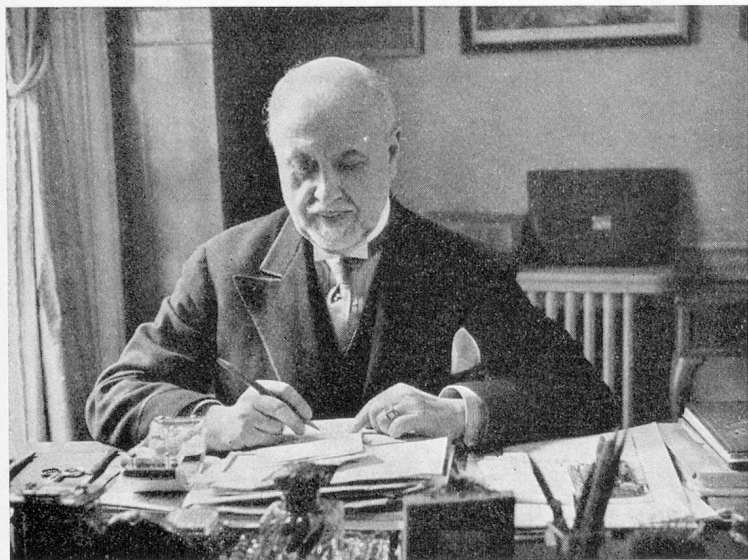
DÉCISION DU GOUVERNEMENT SUISSE

Le 22 décembre 1934, le Ministère français des Affaires étrangères adressa une note au Gouvernement fédéral suisse pour l'inviter à participer à l'Exposition Internationale « Arts et Techniques dans la Vie Moderne », qui doit avoir lieu à Paris d'avril à novembre 1937. En complément de cette invitation, le Ministère français du Commerce fit parvenir à Berne, au mois de novembre 1935, une lettre explicative au sujet du caractère écono-

mique que revêtirait également cette manifestation.

Les différentes administrations et associations suisses susceptibles de s'intéresser à la participation de la Suisse à l'Exposition de 1937 se réunirent à plusieurs reprises au début de cette année sous l'égide du Département fédéral de l'Intérieur que cette question concernait plus spécialement. Parmi ces associations se trouvaient l'« Œuvre » et le « Werkbund », qui groupent en Suisse romande et en Suisse alémanique, les intérêts des arts appliqués; l'Office Suisse d'Ex-

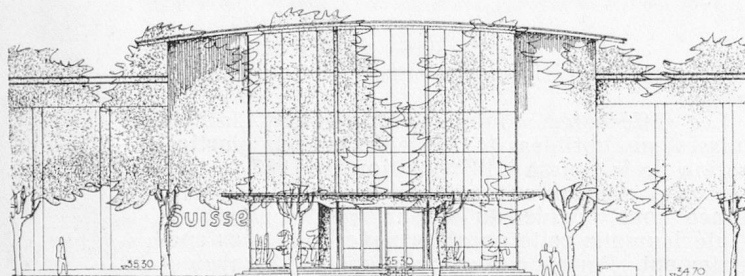
*



(Photo Alfred Eisenstaedt)

M. Alphonse DUNANT, Ministre de Suisse en France, Président d'Honneur de la Section Suisse à l'Exposition Internationale de 1937

pansion Commerciale, la Chambre Suisse de l'Horlogerie, les représentants de l'Industrie textile st. Galloise et l'Office National Suisse du Tourisme (qui constituent les associations d'ordre économique intéressées à une propagande commerciale et touristique en France à l'occasion de la manifestation de l'année prochaine). Ces différentes institutions se prononcèrent, à l'unanimité, en faveur de cette participation, de telle sorte que le 31 janvier 1936 — date à laquelle arrivait à échéance le délai d'inscription — le Conseil Fédéral, après avoir entendu le rapport présenté par M. le Conseiller fédéral Etter, Chef du Département de l'Intérieur, fit télégraphier, le soir même, à la Légation de Suisse à Paris, d'inscrire la Suisse au nombre des nations qui participeraient à l'Exposition de 1937. Cette décision était, toutefois, prise sous réserve de l'approbation des Chambres fédérales et c'est à leur intention qu'ultérieurement le Conseil Fédéral rédigea un message (daté du 5 juin 1936) à l'Assemblée Fédérale, accompagné d'un projet d'arrêté. Ce dernier a été voté par le Parlement suisse au moins de juin de cette année et porte la date du 19 juin 1936; il est ainsi conçu:



(Cliché "Schweizerische Bauzeitung")

Façade principale avec entrée sur le quai d'Orsay

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE,

vu le message du Conseil Fédéral du 5 juin 1936, arrête :

ARTICLE PREMIER

La Suisse participe officiellement à l'Exposition Internationale de Paris 1937, « Arts et techniques dans la vie moderne ».

ARTICLE 2

Pour faciliter cette participation, il est ouvert au Conseil fédéral un crédit global de six cent mille francs, dont il peut déjà être disposé à partir de l'année 1936.

ARTICLE 3

Le présent arrêté qui n'est pas d'une portée générale, entre immédiatement en vigueur.

Il est intéressant de rapprocher ce texte législatif suisse de la loi française du 6 juillet 1934 qui a décidé de l'organisation de l'Exposition Internationale de Paris en 1937. En raison du grand nombre des inscriptions venues tant de France que des pays étrangers, une nouvelle loi a été votée en France, le 24 mars 1936, pour agrandir la superficie de l'Exposition et c'est ainsi que le montant des subventions allouées tant par l'Etat que par la Ville de Paris atteint actuellement la somme approximative de 700 millions de francs français. Nous remarquons encore que c'est le 23 octobre 1934 que cette manifestation a été enregistrée, en exécution de la convention internationale du 22 novembre 1928 sous le nom de « Exposition Internationale Paris 1937 — Arts et Techniques dans la Vie moderne ». Conformément à cette convention, le Gouvernement français s'est engagé à allouer aux participants étrangers des subventions pour la construction de leur pavillon et c'est ainsi que le crédit de 600.000 fr. suisses voté par l'Assemblée Fédérale pourra encore être augmenté de la subvention du Gouvernement français dont le montant définitif sera fixé dans la convention à conclure entre le Commissariat Général français et le Commissariat Général suisse.

Lors des précédentes expositions internationales, la Confédération avait alloué les subventions suivantes pour le financement de la participation de la Suisse :

	Francs suisses
Paris 1900	1.500.000
Milan 1906	600.000
Paris 1925	323.000
Barcelone 1929	432.000
Liège 1930	250.000
Bruxelles 1935	340.000

Le crédit de 600.000 francs suisses voté pour la manifestation de l'année prochaine semblerait suf-

fisant si on le compare, par exemple, à celui grâce auquel fut réalisée notre participation à l'Exposition de Bruxelles 1935; il peut paraître nettement insuffisant si on le compare au crédit dont bénéficiait la participation de la Suisse à l'Exposition Universelle de Paris en 1900 et si on pense à l'importance de la manifestation qui se prépare sur les bords de la Seine.

ORGANISATION

Au cours de sa séance du 31 janvier 1936, le Conseil Fédéral décida également « d'autoriser le Département de l'Intérieur à instituer, d'entente avec celui de l'Economie publique, une Commission d'Exposition ayant pour tâche d'établir tout d'abord un programme et un devis et, si les Chambres fédérales votaient les crédits nécessaires, d'organiser la participation de notre pays ». C'est ainsi que M. le Conseiller Fédéral Etter fut amené, en juin 1936, à prendre les décisions suivantes :

Président d'Honneur de la Section Suisse : M. Alphonse Dunant, Ministre de Suisse en France, a été appelé à la Présidence d'honneur de la Section Suisse à la manifestation de l'année prochaine.

Il est presque superflu de rappeler dans ces colonnes combien cette nomination a réjoui, non seulement, la nombreuse Colonie Suisse en France et tout particulièrement les membres de la Chambre de Commerce Suisse en France, dont M. le Ministre Dunant est également Président d'honneur, mais aussi tous nos compatriotes en Suisse, ainsi que nos amis français qui connaissent depuis longtemps les éminentes qualités du plus ancien des Ministres plénipotentiaires accrédités à Paris.

Il y aurait beaucoup à dire sur la distinction et la compétence avec lesquelles M. Alphonse Dunant s'acquitta, depuis bientôt vingt ans, de la lourde charge de Ministre de Suisse en France. En dépit de tout le travail et toute la responsabilité qu'entraîne cette mission, M. le Ministre Dunant avait accepté, en 1925, de remplir les fonctions de Commissaire Général Suisse à l'Exposition Internationale des Arts Décoratifs et Industriels, fonctions qu'il remplit avec une haute distinction et à l'entière satisfaction du Conseil Fédéral suisse. Il fut également désigné comme Président des Commissaires étrangers.

C'est au mois de janvier 1931 que fut installé le Bureau International des Expositions institué pour veiller à l'application de la convention du 22 novembre 1928 (à laquelle nous faisons allusion plus haut). Cet organisme fut placé dès l'origine sous la présidence de M. le Ministre Dunant qui avait été successivement nommé, en conformité des statuts, pour deux périodes de deux ans, mais au bout des quatre ans, le règlement a été modifié et M. le Ministre Dunant a vu ses fonctions présidentielles prorogées tout d'abord de deux ans, puis encore de deux années ce qui lui permettra d'être, pendant l'Exposition Internationale de Paris en 1937, le Président du Bureau International des Expositions.

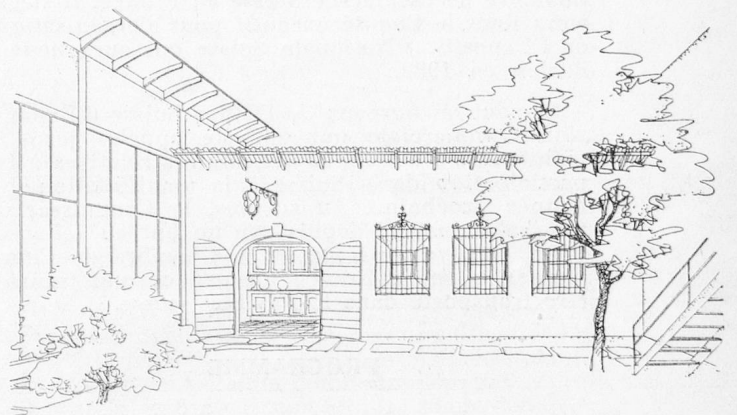
Ses fonctions comme Commissaire général suisse à l'Exposition Internationale des Arts dé-

coratifs en 1925 et sa présidence du Bureau International des Expositions prouvent l'autorité de M. le Ministre Dunant en matière d'exposition et combien il possède des connaissances approfondies dans ce domaine. Il est heureux qu'on ait fait appel à lui comme Président d'honneur de la Section Suisse à la manifestation de l'année prochaine.

Commission Fédérale : Le Département Fédéral de l'Intérieur s'est occupé ensuite de la composition de la Commission Fédérale chargée d'élaborer le programme et de préparer l'organisation générale de la participation de la Suisse à l'Exposition de 1937. Cette Commission a été placée sous la présidence de M. Léon Jungo, Directeur des Constructions fédérales; les Départements fédéraux de l'Intérieur, de l'Economie publique et des Transports y sont également représentés, de même que les milieux artistiques et intellectuels, l'industrie, le commerce et le tourisme, soit au total vingt membres. Parmi ceux-ci figure M. Gustave Brandt, Président de la Chambre de Commerce Suisse en France, qui a été appelé à siéger dans cette Commission comme porte-parole de la colonie suisse de Paris.

Cette Commission s'est déjà réunie quatre fois; elle a réglé dans les grandes lignes, le programme de la participation que nous verrons plus loin, la composition du jury d'admission, le concours ouvert entre architectes en vue de la construction du pavillon, etc., etc.

Commissariat Général : M. Meinrad-Gero Lienert, Docteur en droit, Directeur de l'Office Suisse d'Expansion Commerciale à Zurich, a été désigné par le Conseil Fédéral comme Commissaire général suisse près l'Exposition Internationale de Paris en 1937. M. Lienert est le fils du célèbre écrivain schwytois, feu Meinrad-Lienert. Il fut élevé à Einsiedeln et fit des études de droit à Zurich et Leipzig. M. Lienert connaît bien Paris où il travailla pendant plusieurs années dans la banque, puis collabora à l'édition de l'*Annuaire Industriel*. Il quitta Paris en 1927, appelé à la Direction de l'Office Suisse d'Expansion Commerciale, institution qui avait repris les affaires du Bureau suisse des Expositions. C'est ainsi que M. Lienert fut appelé rapidement à se spécialiser dans les questions d'expositions et



(Cliché " Schweizerische Bauzeitung ")

Cour du restaurant



(Photo Gertrude Salchli, Berne)

M. Léon JUNGO, Directeur des Constructions Fédérales, Président de la Commission Fédérale pour la participation de la Suisse à l'Exposition Internationale de 1937.

qu'il organisa la participation de la Suisse à la « Pressa », à Cologne en 1928, et l'Exposition Internationale de Barcelone, en 1929. Il fut ensuite nommé Commissaire général suisse à l'Exposition Internationale de Liège en 1930 et à l'Exposition Universelle et Internationale de Bruxelles en 1935. M. Lienert a également été désigné comme délégué de la Suisse au Bureau International des Expositions, présidé par M. le Ministre Dunant et dont le troisième délégué de la Suisse est M. Gustave Brandt, Président de la Chambre de Commerce Suisse en France. Il siège enfin dans le Comité exécutif pour l'organisation de l'Exposition Nationale Suisse qui aura lieu à Zurich en 1939.

Ce sont les bureaux de l'Office Suisse d'Expansion Commerciale qui ont été appelés jusqu'à maintenant à s'occuper des affaires relatives à la participation de la Suisse à la manifestation de l'année prochaine. Au surplus, le Commissariat Général a installé depuis peu un bureau à Paris, qui se trouve au siège de la Chambre de Commerce Suisse en France, jusqu'à ce qu'il puisse être transporté dans le Pavillon suisse.

PROGRAMME

Avant d'examiner les conditions dans lesquelles le Pavillon suisse sera construit et ins-

tallé, il est utile de rappeler que celui-ci comprendra quatre sections : Arts appliqués, Industries textiles, Horlogerie et Tourisme.

Toutefois, le but poursuivi n'est pas uniquement d'exposer les produits de ces branches, mais également de donner une image aussi représentative que possible de la Suisse dans tous les domaines de son activité et c'est ainsi, entre autres, que les industries de l'alimentation trouveront, dans le restaurant suisse installé au rez-de-chaussée du Pavillon, la possibilité de faire connaître leurs produits. C'est *collectivement* et non point individuellement, que les entreprises industrielles suisses et les associations semi-officielles seront appelées à participer à ce Pavillon, car celui-ci doit servir les intérêts généraux de la Suisse, les intérêts particuliers des participants étant subordonnés aux nécessités d'une propagande nationale efficace.

Comme on le sait, l'Exposition Internationale de Paris en 1937 occupera une surface de soixante-six hectares allant sur les deux rives de la Seine de la place de la Concorde au pont de Grenelle, soit une longueur de trois kilomètres et demi; son centre sera situé entre la place du Trocadéro et le Champ de Mars (Tour Eiffel). C'est précisément au pied de cette tour,



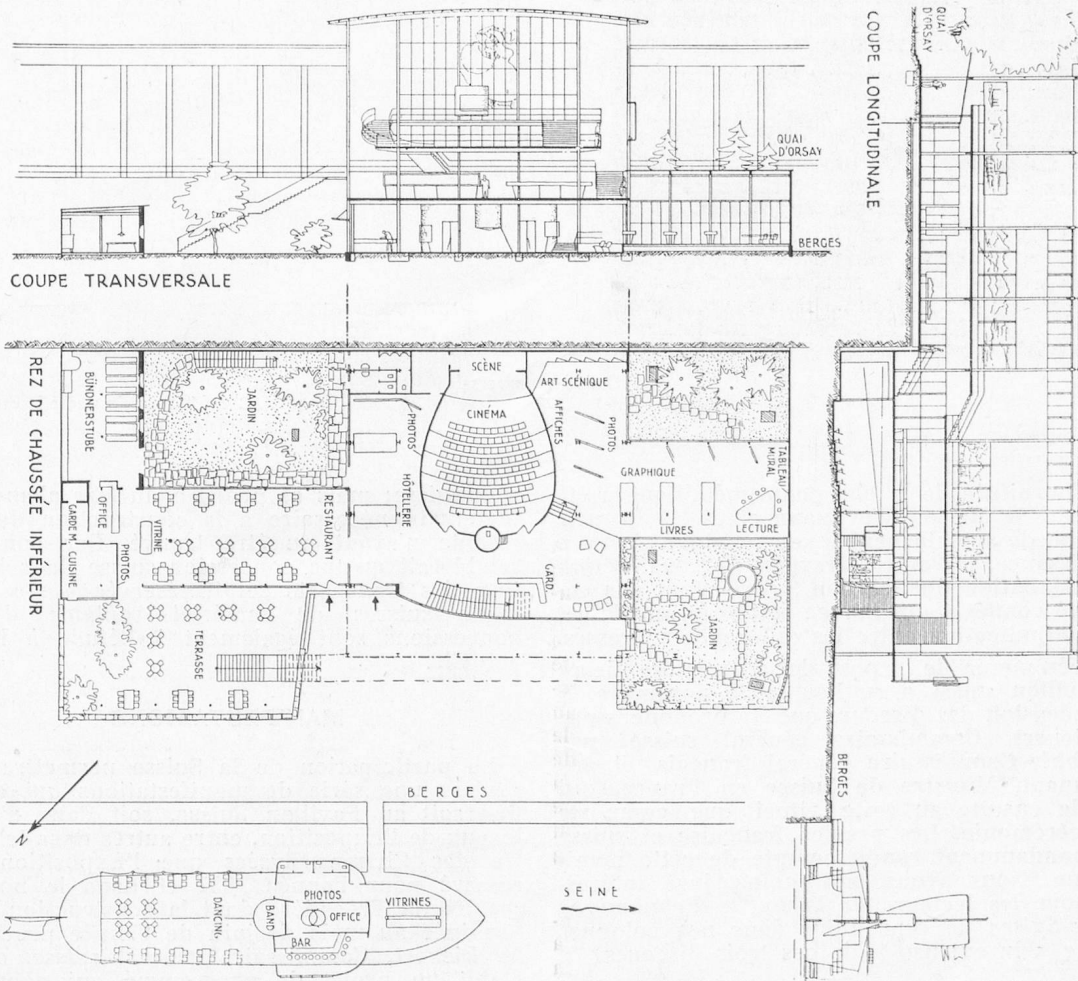
(Photo Meiner et fils, Zurich)

M. Meinrad LIENERT, Directeur de l'Office Suisse d'Expansion Commerciale, Commissaire général suisse près l'Exposition Internationale de Paris en 1937.

qu'un emplacement particulièrement avantageux a été réservé à la Suisse. Il s'agit d'un terrain de trois mille mètres carrés, situé sur le quai d'Orsay, en amont du Pont d'Iéna, entre le Pavillon de la Belgique et le Pavillon de l'Italie.

Un concours a été ouvert au début du mois de juillet de cette année entre une trentaine d'architectes suisses, parmi lesquels six architectes suisses domiciliés en France, pour la construction du Pavillon en question. MM. Braüning, Leu et Durig, architectes à Bâle, ont été désignés comme lauréats de ce concours, le projet qu'ils avaient présenté et dont nous reproduisons les principaux éléments, ayant été reconnu — tant par le Jury institué à cet effet que par la Commission

claires, pour autant que le mouvement des visiteurs soit bien organisé. Les possibilités d'exposition sont excellentes et augmentées du fait de vues générales provenant du décalement des planchers. Ces planchers sont, du reste, caractérisés par le fait qu'ils sont nettement séparés des parois extérieures et libres dans le volume général du bâtiment. Le fait d'avoir des parois très ajourées et d'autres très opaques permet une heureuse présentation de vitraux ou autres motifs décoratifs. L'aménagement du restaurant placé en rez-de-chaussée inférieur, offre un contraste plaisant entre les galeries bien ouvertes en un local plus intime et caractéristique. Le cube, seize mille six cent cinquante mètres cubes, est



(Cliché " Schweizerische Bauzeitung ")

Fédérale — comme étant le plus économique. Il s'agit d'une construction métallique, les différentes faces étant recouvertes en verre. Le jugement du Jury était ainsi conçu :

« Ce projet est très concentré, d'une réalisation très facile et d'un prix de revient minimum. Il est clair et simple, d'une simplicité un peu marquée mais qui correspond bien à notre caractère général et à nos possibilités. L'entrée est quelque peu encombrée. Les circulations sont

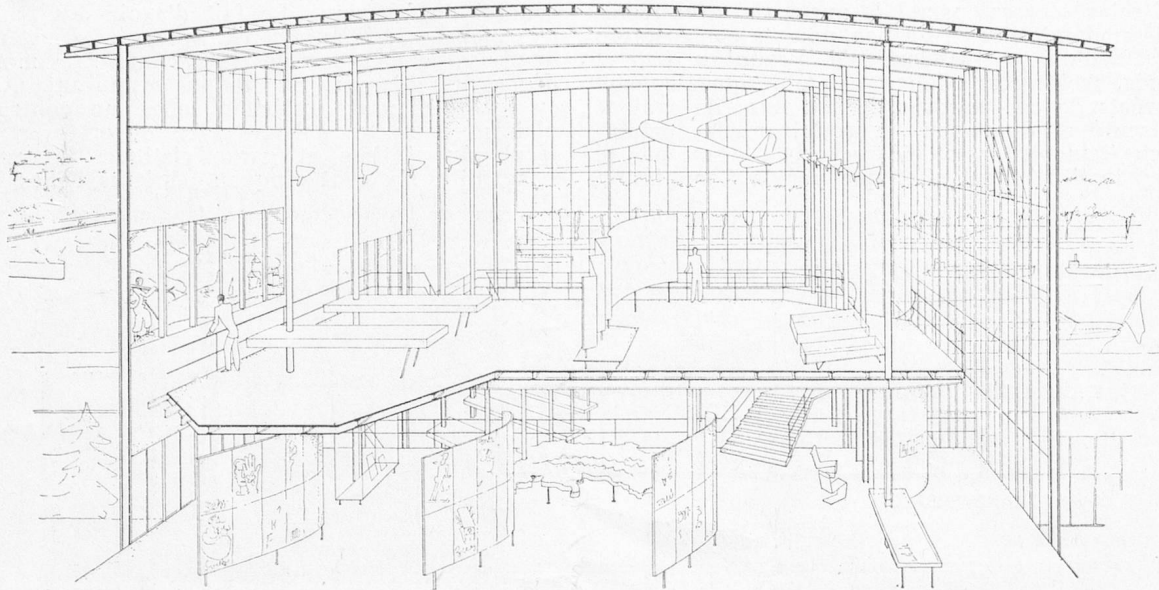
un des plus restreints qui aient été proposés. La réalisation serait particulièrement avantageuse. »

Il ne s'agit toutefois, que du projet présenté au concours; depuis lors, certaines modifications y ont été apportées et il ne nous a malheureusement pas encore été possible d'obtenir, pour les reproduire dans le présent numéro, les plans définitifs du Pavillon, dont l'érection sur les bords de la Seine a déjà commencé. Les fondations en béton armé ont été exécutées dans le courant du mois

de novembre par M. Rodolphe Glauser, ingénieur de l'École Polytechnique Fédérale de Zurich, qui est, depuis de nombreuses années, un des entrepreneurs suisses de travaux publics les plus en vue de Paris.

fondie et il est prématuré encore de dire si elle aboutira à une réalisation.

On a également cherché à réaliser la construction d'une piscine pourvue d'un mécanisme pour la propulsion de vagues artificielles, de fabrica-



Coupe transversale

(Cliché " Schweizerische Bauzeitung ")

La fourniture de la charpente métallique a été adjugée à la Maison Wartmann et Cie, à Brougg, qui procède actuellement à son montage. A notre connaissance, les autres travaux de construction et d'installation du Pavillon Suisse n'ont pas encore été confiés à qui que ce soit et feront l'objet d'une adjudication entre les différents intéressés.

La cérémonie de la pose de la première pierre du Pavillon suisse a eu lieu le 25 novembre. A cette occasion des discours ont été prononcés par M. Lienert, Commissaire général suisse, par M. Labbé, Commissaire général français, et par M. Dunant, Ministre de Suisse en France, qui procéda ensuite au geste rituel que comporte cette cérémonie. Les presses française et suisse ont abondamment rendu compte de cette manifestation. Nous avons, néanmoins, jugé intéressant pour les lecteurs de la *Revue Economique Franco-Suisse* de reproduire dans nos colonnes le texte « in extenso » de ces trois discours.

CONCESSIONS

Si, en principe, la participation de la Suisse doit être entièrement concentrée dans le Pavillon qui sera bâti à cet effet, néanmoins, il est prévu que certains exposants suisses ne pourront y trouver place et que, par conséquent, des concessions en dehors du Pavillon Suisse devront être obtenues en leur faveur.

Une concession suisse dans le Parc des Attractions fait actuellement l'objet d'une étude appro-

tion suisse; mais ce projet a dû être abandonné, le terrain nécessaire à la construction de cette piscine n'ayant pu être trouvé. Par contre, il semblerait qu'une concession suisse dans la section des transports serait réservée à nos fabricants suisses de matériel roulant; d'autres concessions sont également à l'étude à l'heure actuelle.

MANIFESTATIONS

La participation de la Suisse permettra d'organiser une série de manifestations qui auront lieu soit au Pavillon Suisse, soit dans d'autres locaux de l'Exposition, entre autres dans le Théâtre des Champs-Élysées que l'Exposition s'est réservé pour l'année 1937 et dans le nouveau théâtre du Trocadéro dont la construction serait terminée au mois de juin de l'année prochaine. M. Lienert, Commissaire général suisse, a déjà établi un projet de programme qui comprend un grand nombre de manifestations telles que pièces de théâtre, mystères, marionnettes, concerts, représentations chorégraphiques, conférences, manifestations sportives, journées économiques, journées régionales et plus spécialement organisation d'une « Semaine suisse ».

Afin de seconder ses efforts dans ce domaine, le Commissaire général suisse a demandé la constitution d'un Comité suisse de Réception qui a été placé sous la présidence d'honneur de M. le Ministre Dunant, et composé d'une trentaine de personnalités les plus connues de la Colonie suisse de Paris. Son président effectif est M. Gus-

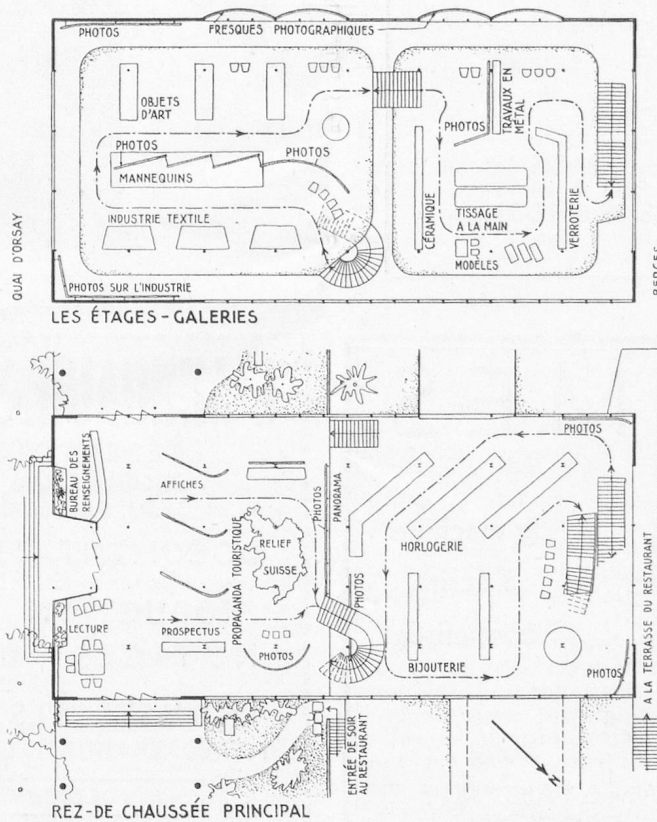
tave Brandt, Président de la Chambre de Commerce Suisse en France. Une première réunion a déjà eu lieu le 25 novembre et il a aussitôt été procédé à la constitution de sous-comités qui seront plus spécialement chargés d'aider le Commissariat général à organiser la propagande en faveur de la participation de la Suisse à la manifestation de l'année prochaine, à le conseiller en ce qui concerne les différentes manifestations envisagées plus haut et, pendant la durée de l'Exposition, à s'occuper de la réception des visiteurs suisses.

Ce Comité suisse de Réception à Paris trouve, en quelque sorte, son pendant dans le Comité de Propagande franco-suisse que le Comte Clauzel, ancien ambassadeur de France à Berne, a pris l'initiative de créer pour coordonner tous les efforts en vue de l'action publicitaire à laquelle il est déjà procédé en Suisse en faveur de la manifestation de l'année prochaine et dont la prési-

dence a été confiée à M. Edmond Schulthess, ancien Président de la Confédération suisse.

CONCLUSION

Etant donné l'importance que revêt la participation de la Suisse à l'Exposition Internationale de Paris en 1937, nos lecteurs ne regretteront pas que nous ayons consacré à cette question un numéro de notre *Revue*. La manifestation de l'année prochaine revêtira un double caractère, artistique et économique, et l'on peut en attendre de très bons résultats pour le développement de cette bonne entente économique entre la France et la Suisse que notre *Revue* a reçu pour tâche de faire connaître des deux côtés du Jura. Nous ne manquerons pas, du reste, de tenir nos lecteurs au courant de l'avancement des travaux de construction du Pavillon suisse et des progrès réalisés par l'organisation de la participation de la Suisse à l'Exposition de 1937.



(Cliché " Schweizerische Bauzeitung ")